

Réunion du 21 Décembre 2001

(20 h 15) Séance levée à 21h.

Convocations adressées le 18.12.2001.

Étaient présents : M Borel, Gélivre, Richerou, Lebetan, M. Legendre, M Belliot,
M Thomas, Dominique Peretti, M. Nouen, Davy, M Guillonard, M. Normand.

Absents excusés : S. Tréhan. sans excuse Gabriel RIBEUX

1. Communauté de Communes

Les statuts de la future communauté de Communes des Avaloirs (les 16 communes composant les cantons de Couptrain et Prê-en-Pail) sont adoptés à l'unanimité.

Ont été désignés délégués de la C.C.A :

Titulaires : P. BOREL / J.L THOMAS

Suppléants : C.LEGENDRE / L.BELLIOT

OBJET : AMENAGEMENT DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AU 01.01.2002

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant que le comité technique paritaire, dans sa séance du 7.12.2001, a donné un avis favorable à l'aménagement de la réduction du temps de travail concernant les postes de travail de Mme PIEDNOIR, et Mrs ROBERT, PHILIPPE et LEMASSON, tel que décrit dans le document annexe ci-joint, adoptent ce dispositif qui rentrera en vigueur au 01 janvier 2002.

Les postes de travail de Mmes CARDIN et ROYER actuellement inférieur à 35 h par semaine ne sont pas modifiés, seule leur rémunération se verra augmentée du fait que celle-ci sera calculée sur la base 35 heures hebdomadaire au lieu de 39 heures.

OBJET : STATUT DE LA POSTE

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir, lors de la précédente réunion de conseil municipal (22 novembre 2001), entendu l'exposé de Mme LE MARREC, Directrice du Groupement Postal du Bevédère, qui souhaite transformer le bureau de Poste de Lignières-Orgères - actuellement bureau en plein exercice - en bureau de proximité, décident de ne pas statuer sur ce sujet considérant que c'est la Poste qui doit prendre ses responsabilités pour assurer le meilleur service, le plus longtemps possible, dans l'intérêt de ses clients. Le conseil municipal restera très vigilant sur les décisions que prendra la Poste.

4. Avenant au contrat d'assurance de la commune pour l'assurance des diverses expositions qui auront lieu à la bibliothèque

La surprime annuelle serait de 80,95 euros (531F)

Avenant accepté. M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

OBJET : ACCES A INTERNET POUR L'ECOLE PUBLIQUE

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'abonnement de l'école publique à WANADOO afin de permettre aux enfants de découvrir et travailler sur INTERNET et à régler toutes les factures afférentes à cet abonnement.



OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE DE MAYENNE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Considérant que l'élève Pascal JASLIER est scolarisé à l'école Pierre et Marie CURIE de Mayenne à cause de problème de santé, et, après avoir délibéré, décident d'allouer une subvention de **198,18 euros** soit 1.300,00 francs à cette école pour financer en partie la classe de neige qui se déroulera du 18 au 27 janvier 2002 pour Pascal JASLIER.
Les membres du Conseil municipal décident donc d'inscrire la somme de 198,18 euros à l'article 6574 – somme qui sera versée en janvier 2002.

OBJET : COURS DE CHANT A L'ECOLE PRIVEE DANS LE CADRE DE L'ADDM

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Considérant que l'intervention du professeur de chant dans les locaux de l'école privée de Lignières-Orgères a été refusée par l'ADDM qui a exigé que les enfants de cette école se déplacent à l'école privée de Pré-En-Pail,
Considérant que l'ADDM ne veut pas participer au frais de déplacement des élèves vers Pré-En-Pail,
Refusent de régler les 20% du coût des interventions musicales (soit 771,74 F- 117,65 euros) tel que cela avait été prévu à l'origine du projet. Si l'école privée avait su au départ qu'elle serait obligée de se déplacer il n'y aurait pas eu de projet de lancé.

Cette somme sera versée à l'école privée qui mise devant "le fait accompli" doit assurer 12 transports vers Pré-En-Pail.

[Handwritten signatures and notes in blue ink]
D
A. Cochard
M. Decote
J. L. ...
3/16